



Prix européen de la microfinance 2017

La microfinance au service du logement

Note explicative

Le Prix européen de la microfinance 2017 « La microfinance au service du logement » entend saluer le rôle de la microfinance dans l'ouverture d'un accès à un logement résidentiel de meilleure qualité pour les groupes exclus, vulnérables et à faible revenu, sans accès ou presque au financement du logement dans le secteur bancaire traditionnel.

Le prix d'un montant de 100 000 € sera remis le 30 novembre 2017, pendant la Semaine européenne de la microfinance à Luxembourg.

Sous le parrainage de :



THE GOVERNMENT
OF THE GRAND DUCHY OF LUXEMBOURG
Ministry of Foreign and European Affairs

Directorate for Development Cooperation
and Humanitarian Affairs



EUROPEAN
MICROFINANCE
PLATFORM

NETWORKING WITH THE SOUTH



InFiNe

Inclusive Finance Network
Luxembourg

Prix européen de la microfinance

Le Prix européen de la microfinance a été lancé, en octobre 2005, par le Ministère luxembourgeois des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Coopération au Développement et Action humanitaire, afin de nourrir une réflexion novatrice dans le secteur de la microfinance. Décerné pour la première fois en 2006, il est organisé conjointement par le Ministère luxembourgeois des Affaires étrangères et européennes, la Plateforme européenne de la microfinance (e-MFP) et l'Inclusive Finance Network Luxembourg (InFiNe.lu).

Les éditions précédentes ont eu pour thème :

2016, Microfinance et accès à l'éducation

Reconnaître les institutions dont les activités ouvrent l'accès à l'enseignement pour les enfants et/ou à la formation professionnelle pour les jeunes et les adultes en vue d'augmenter leurs chances de trouver un emploi ou de se mettre à leur compte.

Lauréat : Kashf Foundation (Pakistan), pour son programme destiné aux écoles privées à prix réduit.

2015, Microfinance en situation de post-désastre, post-conflit et dans les États fragiles

Afin de récompenser les institutions qui opèrent dans des environnements et des circonstances extrêmement difficiles et contribuent à accroître la résilience des populations affectées.

Lauréat : Crédit Rural de Guinée S.A (Guinée), pour sa réaction novatrice face à l'épidémie de fièvre Ebola en Guinée.

2014, Microfinance et environnement

Afin de récompenser les institutions de microfinance qui intègrent la gouvernance environnementale dans l'ADN de leurs activités et qui promeuvent des initiatives visant à améliorer la pérennité de l'environnement.

Lauréat : Kompanion (Kirghizstan), pour son initiative de formation en gestion des pâturages.

2012, Microfinance pour la sécurité alimentaire

Initiatives de microfinance visant à améliorer les conditions de production et de distribution des denrées alimentaires dans les pays en voie de développement.

Lauréat : ASKI (Philippines), pour ses services aux petits agriculteurs et pour son appui au rapprochement entre les marchés et les entreprises privées.

2010, Financement des filières de production

Initiatives remarquables de microfinancement des filières de production.

Lauréat : Harbu (Éthiopie) pour une initiative de financement de la filière du soja.

2008, Microfinance socialement responsable

Initiatives de microfinance novatrices en appui des performances sociales.

Lauréat : Buusaa Gonofaa (Éthiopie) pour l'élaboration de son système de définition des besoins des usagers.

2006, Innovation et couverture en milieu rural

Percées de la microfinance visant à approfondir ou élargir la couverture en milieu rural.

Lauréat : Fondation Zakoura (Maroc) pour son programme de tourisme rural.

Prix européen de la microfinance 2017

La microfinance au service du logement

Le logement décent est un droit humain fondamental¹ et un élément clé des Objectifs de développement durable² des Nations Unies. Beaucoup en sont pourtant privés dans les pays en développement : 1,6 milliards d'êtres humains vivent sans logement suffisant³ et un tiers de la population mondiale n'a toujours pas accès à des installations sanitaires suffisantes.⁴

Un logement insalubre n'est pas seulement un signe de pauvreté : c'est un facteur à l'origine d'une série de problèmes de développement. L'exposition aux intempéries, la mauvaise ventilation et le manque d'équipements pour assurer l'hygiène de base induisent un mauvais état de santé. L'inadéquation des structures de construction menace la sécurité et accroît considérablement la vulnérabilité aux catastrophes. Le manque d'éclairage et d'espace suffisant porte préjudice aux études des enfants. De même, le manque de vie privée et d'installations sanitaires donne lieu à des agressions sexuelles et réduit le champ des possibilités pour les femmes et les filles. Le flou qui entoure les droits de propriété contribue largement à la criminalité et à l'injustice sociale, tout en limitant la capacité des familles à investir dans de meilleurs logements.

Les effets positifs d'un meilleur logement ne rejaillissent pas que sur la famille. Un marché sain et dynamique du financement du logement peut être un moteur économique prépondérant, qui génère de l'emploi local et se nourrit essentiellement d'apports locaux. Par ailleurs, les communautés qui bénéficient de droits de propriété sécurisés sont généralement porteuses d'une citoyenneté plus active, moins tolérantes à l'égard de la corruption et plus exigeantes vis-à-vis des dirigeants politiques. Bref, permettre à des ménages à faible revenu et à des ménages économiquement exclus d'investir dans le logement est sans doute l'un des choix les plus rentables sur le plan du développement économique et social.

Mais contrairement au secteur de la santé et de l'éducation, où les gouvernements assurent une présence forte, voire dominante, le marché du logement est largement aux mains d'acteurs privés. Dans les pays en développement, la majeure partie de l'investissement destiné au logement repose sur les familles qui doivent construire leur habitat soit elles-mêmes, soit avec l'aide de petites entreprises de construction, généralement informelles. Dans les pays riches comme dans les pays pauvres, le logement constitue le plus gros investissement en capitaux pour une famille. C'est donc un marché naturel pour les institutions financières. Dans les économies développées, les prêts au logement (sous forme de crédit hypothécaire) représentent la grande majorité du crédit de détail. Dans les économies en développement, en revanche, le financement du logement reste malheureusement sous-développé, cantonné aux ménages bénéficiant d'un revenu élevé et occupant des emplois formels, souvent dans la fonction publique. Au sein de la plupart des institutions de microfinance qui desservent les familles à faible revenu, le logement apparaît souvent comme un produit de niche réservé à un petit nombre de clients, les crédits au logement ne représentant qu'à peu près 2% des portefeuilles de microfinance cumulés à travers le monde.⁵

¹ Le droit à un logement suffisant (en tant que composante du droit à un niveau de vie suffisant) apparaît dans divers documents, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 25.1) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (art. 11.1).

² Objectif de développement durable 11.1 des Nations Unies : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis. »

³ Source : Habitat for Humanity International

⁴ Source : données de la Banque mondiale

⁵ Source : Habitat for Humanity International

Privées d'un accès significatif au financement du logement, les familles à faible revenu se tournent vers d'autres stratégies de construction impliquant, généralement, une construction par étapes : d'abord l'achat d'un terrain (raisonnablement sûr), puis la pose de fondations, de murs et d'une toiture temporaire, et enfin l'apport d'améliorations et d'ajouts au cours des années (décennies) suivantes. Si ce procédé limite le risque financier, il oblige aussi ces familles à vivre durant des années dans des structures inachevées. Et même avec une méthode de construction par étapes, il faut économiser des ressources pour des objectifs intermédiaires (on ne peut raisonnablement construire la moitié d'un toit...). Ces économies – qui prennent souvent la forme d'achats de briques par petites quantités – exposent la famille à des risques de vol, de détérioration des matériaux de construction, d'incompatibilité entre les composants et à d'autres problèmes qui augmentent les coûts et réduisent l'efficacité du bâtiment.

À des matériaux de mauvaise qualité s'ajoute une main-d'œuvre peu qualifiée. Résultat : des bâtiments peu durables, une grande vulnérabilité aux catastrophes et, en aval, des coûts énergétiques et d'entretien plus élevés. En bref, le fait de ne pas avoir accès à un financement approprié de l'habitat oblige les familles à faible revenu à vivre dans des logements de qualité inférieure à ce qu'elles pourraient se permettre si elles avaient accès au financement.

Il s'agit d'une défaillance classique du marché et à défaut d'une réponse adéquate des prestataires financiers, l'urbanisation croissante ne fera qu'aggraver les choses. Selon la Banque mondiale, la demande de logements pour les personnes à faible revenu représente près de 90% de la demande mondiale. Chaque année, les personnes vivant au bas de la pyramide dépensent 700 milliards de dollars pour se loger. Tandis que dans les pays en développement, 7% à peine des adultes ont un crédit en cours pour l'achat d'une maison, et 5% seulement un prêt à la construction, à l'agrandissement ou la rénovation de leur habitation. D'après ONU-Habitat, rien que dans les zones urbaines, 3 milliards de personnes auront besoin d'un nouveau logement et d'infrastructures urbaines de base d'ici 2030.

Bien qu'à une échelle relativement modeste, 30 ans de pratique ont permis à des IMF du monde entier d'acquérir et d'affiner une expertise du financement durable du logement. Ce prix vise à mettre en lumière les solutions trouvées par des institutions financières pour améliorer l'accès au marché du logement aux clients à faible revenu et financièrement exclus. En distinguant ceux qui y parviennent le mieux, il espère amorcer une révolution au sein du monde de la microfinance et du financement du logement pour relever cet immense défi que constitue l'apport d'un logement aux milliards de personnes se trouvant au bas de la pyramide.

Le prix

Ce prix entend mettre en lumière le rôle que joue la microfinance en facilitant l'accès à un logement résidentiel de meilleure qualité à des groupes à faible revenu, vulnérables, financièrement exclus, et ayant peu ou pas accès au financement du logement dans le secteur bancaire traditionnel.

Le prix vise à distinguer les institutions qui répondent aux besoins complexes de leurs clients cibles en matière de logement en leur fournissant des services financiers et non financiers. Ces services contribuent à une amélioration significative des conditions de logement, au travers notamment⁶ :

- de l'achat d'une maison ou de l'extension de l'espace de vie existant pour répondre aux besoins des familles qui s'agrandissent,

⁶ La liste est basée sur les normes minimales de la qualité du logement définies par Habitat for Humanity.

- d'un accès à l'eau potable, à des équipements sanitaires et à l'électricité et de la satisfaction d'autres besoins essentiels en matière de logement,
- d'une amélioration du niveau de qualité général du logement en offrant l'accès à des matériaux et des techniques de construction de meilleure qualité, ainsi qu'à une sécurité d'occupation et à une protection contre les expulsions,
- d'une atténuation des répercussions des catastrophes naturelles en recourant à des concepts et à des matériaux de construction résilients et en construisant les habitations en dehors des zones inondables et autres sites vulnérables.

Les candidats devront apporter la preuve de leur bonne compréhension du paysage immobilier dans lequel ils opèrent et des besoins de leurs clients cibles en matière de logement. Ils sont censés leur proposer une réponse appropriée à leurs besoins, sous la forme de services financiers, éventuellement assortis de services non financiers, dans le cadre d'une stratégie garante de la pérennité du programme. L'engagement des candidats par rapport à ces besoins sera mesuré d'après les priorités définies dans leur stratégie, des ressources humaines allouées au programme en faveur du logement et de leur volonté de l'améliorer par une utilisation active de son système de suivi.

Produits financiers afférents au logement

- **Crédits de microfinance pour le logement** : destinés à financer l'agrandissement, la rénovation ou la construction d'un logement. Les fonds peuvent être utilisés pour acheter des terres, des matériaux de construction, payer la construction, obtenir les titres de propriété foncière, ou à d'autres fins directement liées au logement. Ce type de crédit peut ou non prendre le bien en garantie.
- **Micro-crédits hypothécaires** : typiquement utilisés pour l'acquisition d'un logement entièrement construit (généralement un appartement), ces crédits de longue durée (généralement dix ans ou plus) sont garantis par le bien (avec la possibilité de vendre celui-ci lorsque le crédit n'est pas remboursé). Les micro-crédits hypothécaires doivent clairement s'adresser aux ménages à faible revenu.
- **Produits d'épargne-logement** : conçus pour accumuler une somme importante destinée à l'achat d'un terrain ou d'une habitation ou à la rénovation d'une habitation. Ils peuvent également être liés à des crédits au logement.
- **Produits de micro-assurance** : peuvent être liés à des produits de crédit ou couvrir des risques liés à l'habitation. Ils peuvent être proposés directement ou via des partenariats avec des compagnies d'assurance.
- **Envois de fonds destinés au logement** : programmes d'envoi de fonds, généralement liés à d'autres produits, qui encouragent les membres de la famille travaillant dans des régions ou des pays éloignés à allouer les fonds transférés à des fins de logement.

Services non financiers afférents au logement

L'institution financière peut proposer des services non financiers, soit isolés, soit couplés à des produits financiers. Ces services peuvent être fournis aux clients sous diverses formes :

- **Matériels didactiques** liés à la construction ou à la rénovation d'un logement, surtout lorsque le client construit ou rénove lui-même ou avec l'aide d'une main-d'œuvre non qualifiée (une fiche technique sur comment rénover son toit, par exemple).
- **Formations**, par exemple pour enseigner au client comment on élabore un plan et un budget précis pour l'amélioration de son habitation.

- **Conseils**, en demandant à un spécialiste professionnel de se pencher sur la construction ou la rénovation envisagée, par exemple ; ou des conseils juridiques sur l'application de la propriété foncière.
- **Assistance technique**, en apportant les capacités nécessaires à la rénovation ou à la construction du logement (ingénieurs, main d'œuvre technique, etc.).

Ces services peuvent être fournis à d'autres parties prenantes, de manière à influencer indirectement l'accès des clients à de meilleures conditions de logement. L'institution financière peut, par exemple, dispenser des formations qui améliorent les compétences des constructeurs locaux, soit directement, soit en partenariat avec une organisation externe. Elles peuvent aussi collaborer avec des filières, pour s'assurer que les fournisseurs de matériaux de construction locaux vendent des produits résistants aux catastrophes.

Partenariats

Les institutions financières peuvent déployer leurs programmes en faveur du logement en partenariat avec des organismes spécialisés et collaborer avec d'autres parties prenantes, en vue d'élargir le marché du logement. Cela peut passer par des activités de plaidoyer, tant pour obtenir la mise en place de politiques gouvernementales en faveur du logement des personnes à revenu modeste, que pour avoir accès à des fournisseurs et à une main-d'œuvre de meilleure qualité. De bons partenariats sont susceptibles de se traduire par des résultats significatifs, gages de meilleures conditions de vie pour la clientèle visée par le candidat.

Critères d'éligibilité

- Les candidats éligibles sont des institutions financières qui opèrent dans le secteur de l'inclusion financière et qui proposent des activités ouvrant la voie à un logement résidentiel de meilleure qualité aux bénéficiaires finaux : des groupes à faible revenu, vulnérables, financièrement exclus, et ayant peu ou pas accès au financement du logement dans le secteur bancaire traditionnel.
- Divers types d'institutions financières sont éligibles, à savoir notamment les ONG, les coopératives, les banques commerciales, les banques de développement local, les sociétés de crédit-bail, les compagnies d'assurance et les autres institutions qui servent directement une clientèle de détail. Les institutions non financières présentes dans le secteur du logement sont également éligibles pour peu que les services financiers proposés fassent partie intégrante de leur programme en faveur du logement (en d'autres termes, que la majorité de leurs clients utilisent les services financiers proposés).
- Les services financiers afférents au logement doivent être bien établis : au moins un des produits financiers afférents au logement doit être pleinement opérationnel depuis minimum deux ans (si le produit a fait l'objet d'une phase de test, celle-ci ne doit pas être prise en compte dans le calcul). Veuillez noter que « pleinement opérationnel » ne signifie pas que toutes vos succursales sont censées offrir l'ensemble des produits et services afférents au logement (par exemple, les succursales situées en milieu urbain ne proposent normalement pas le financement de logement ruraux, etc.)
- Les institutions éligibles doivent être en mesure de fournir des états financiers vérifiés.
- Les institutions éligibles doivent être établies dans un pays moins avancés (PMA), un pays à faible revenu, un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ou un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure suivant la définition du Comité d'Aide au Développement (CAD) pour les bénéficiaires de l'APD. Une liste en anglais des pays éligibles parmi les bénéficiaires d'APD tels que définis par le CAD peut être consultée à la page : <http://www.oecd.org/fr/cad/stats/documentupload/DAC%20List%20of%20ODA%20Recipients%202014%20final%20FR.pdf>

Parrainage d'un membre de l'e-MFP

Tous les candidats doivent avoir le soutien écrit d'un membre de l'e-MFP, sous la forme d'un bref message ou d'une lettre adressé(e) au secrétariat de l'e-MFP. La liste des membres de l'e-MFP est disponible à cette adresse : <http://www.e-mfp.eu/about-us>

Si un candidat n'entretient pas de relations avec un membre actuel de l'e-MFP, il est invité à prendre contact avec le secrétariat de l'e-MFP (EMAward@e-mfp.eu) afin d'être présenté à un parrain potentiel.

Calendrier du prix

Quand	Quoi	Responsable
22 mai 2017, 23:59 CET	Date limite de dépôt des candidatures	Candidats
Juin – juillet 2017	Phase de pré-sélection	Comité de pré-sélection
Deuxième quinzaine de septembre 2017	Sélection de 7 à 10 demi-finalistes et de 3 finalistes parmi les demi-finalistes	Comité de sélection
30 novembre 2017	Sélection du lauréat et Cérémonie de remise du prix	Grand jury

La procédure est organisée dans trois langues : anglais, français et espagnol. Les dossiers de candidatures doivent être déposés en ligne. Nous vous invitons à remettre votre dossier de candidature sur le site en ligne suivant : <http://portal.european-microfinance-award.com/>

Au cours des phases de pré-sélection et de sélection, il se peut que les candidats soient contactés et invités à fournir des informations complémentaires, au cas par cas et en fonction des nécessités.

La décision des juges est définitive et sans appel. Ni les juges ni les organisateurs n'entreprendront la moindre correspondance concernant la décision.

Les organisateurs sont au regret d'annoncer qu'ils ne diffuseront aucune information concernant l'évaluation en cours des candidatures. Les trois finalistes seront annoncés durant la seconde quinzaine de septembre et le nom du lauréat divulgué lors de la Cérémonie de remise du prix.

Les trois finalistes seront invités à assister, le 30 novembre 2017, à Luxembourg, à la Cérémonie de remise du prix qui se tiendra durant la Semaine européenne de la microfinance (SEM) du 29 novembre au 1^{er} décembre 2017. Les trois finalistes s'engagent à assurer la présence d'un représentant de la direction générale de leur organisation lors de cette cérémonie.

Procédure de sélection

Phase de pré-sélection

Pour que leur dossier puisse être présélectionné et examiné durant la phase de pré-sélection du prix, les candidats doivent :

- répondre aux critères d'éligibilité

- apporter la preuve d'un niveau adéquat de qualité et d'efficacité pour leur programme en faveur du logement (composante 2 du formulaire de candidature);
- apporter la preuve de performances sociales et financières suffisantes (composante 3 du formulaire de candidature).

La transparence et la qualité de la candidature seront également évaluées durant la phase de pré-sélection.

Phase de sélection

Les candidats qui auront satisfait aux critères d'éligibilité (cf. rubrique ci-dessus « Critères d'éligibilité ») et franchi le cap de la pré-sélection seront évalués sur la base des actions qu'ils mènent en faveur du logement, d'après les rubriques suivantes du formulaire de candidature :

- 2A. Contexte du logement
- 2B. Programme en faveur du logement
- 2C. Suivi et résultats du programme

Ces rubriques seront évaluées sur la base des critères figurant dans la « grille d'évaluation générale » ci-après. Seules les composantes 2B et 2C seront explicitement évaluées; cependant, la rubrique 2A servira de jalon pour l'évaluation des rubriques 2B et 2C.

Grille d'évaluation générale

Un aperçu de la pondération indicative de chacune des composantes est repris ci-dessous. Toutefois, les décisions reposeront sur un examen d'ensemble de chaque dossier de candidature

Composante 2	Poids
2A. Contexte du logement	sans objet
2B. Programme en faveur du logement	85%
2B1. Description du programme	5%
2B2. Clientèle visée et besoins de celle-ci	15%
2B3. Produits et services financiers	30%
2B4. Produits et services non financiers	10%
2B5. Durabilité du programme	5%
2B6. Partenariats	5%
2B7. Membres du personnel associés au programme	5%
2B8. Durabilité environnementale, innovation, et reproductibilité	10%
2C. Suivi et résultats du programme	15%
2C1. Suivi du programme et boucle de rétroaction	10%
2C2. Suivi des résultats	2,5%
2C3. Résultats	2,5%
Total de la composante 2	100%

Composante 3	Poids
3A. Performances financières	50%
3B. Performances sociales	50%
Total de la composante 3	100%

Sachez que la composante 3 ne sera évaluée que lors de la phase de pré-sélection.

Détail du prix

Pour le lauréat

- 100 000 € (cent mille euros)
- un diplôme
- une petite vidéo mettant en valeur son programme en faveur du logement ; cette vidéo, produite aux frais des organisateurs, sera diffusée lors de la Cérémonie de remise du prix et par la suite disponible en ligne.
- deux communiqués de presse (septembre et novembre) diffusés dans le monde entier
- une couverture médiatique par les partenaires des organisateurs de même que par les media couvrant la Cérémonie et la Semaine européenne de la microfinance
- participation à la Cérémonie de remise du prix ainsi qu'à la Semaine européenne de la microfinance, bénéficiant ainsi de possibilités exceptionnelles de réseautage ; les frais de voyage, d'hébergement et de participation à la conférence étant pris en charge par les organisateurs
- l'occasion de prendre la parole durant la Semaine européenne de la microfinance
- des articles consacrés à son programme en faveur du logement dans diverses publications

Pour chaque finaliste

- une attestation de finaliste
- une petite vidéo mettant en valeur son programme en faveur du logement ; cette vidéo, produite aux frais des organisateurs, sera diffusée lors de la Cérémonie de remise du prix et par la suite disponible en ligne
- un communiqué de presse (septembre) diffusé dans le monde entier
- une couverture médiatique par les partenaires des organisateurs de même que par les media couvrant la Cérémonie et la Semaine européenne de la microfinance
- participation à la Cérémonie de remise du prix ainsi qu'à la Semaine européenne de la microfinance, bénéficiant ainsi de possibilités exceptionnelles de réseautage ; les frais de voyage, d'hébergement et de participation à la conférence étant pris en charge par les organisateurs
- l'occasion de prendre la parole durant la Semaine européenne de la microfinance
- des articles consacrés à son programme en faveur du logement dans diverses publications

Pour les demi-finalistes

- une attestation de demi-finaliste (version électronique)
- un article consacré à leur programme en faveur du logement dans une publication

Tous les candidats éligibles recevront une attestation de participation.

Rapport de suivi du lauréat

Le lauréat du prix sera invité à présenter un rapport de suivi, au plus tard le 31 janvier 2019, dans lequel il décrira comment les fonds remportés ont été utilisés.

Les instructions relatives à la préparation de ce rapport seront communiquées au lauréat avant la fin de l'année 2017.